

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

- Nom	Prénom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	DONNANT POUVOIR A
BONNELIER	Benoît	X			
CHAOUALI	Amina	X			
SCOMBART	Jean-François			X	
LAUDE	Florence	X			
LEMOINE	Romain	X			
ANDICHON	Richard	X			
BILLETTE	Gaëlle			X	Clément CARAVAS
BRACQ	Benoît	X			
BRUYANT	Aurélien			X	Benoît BONNELIER
CARAVAS	Clément	X			
DEBRAINE	Eliane	X			
DECOENE	Catherine	X			
JEANNOTTE	Armelle	X			
JUMEL	Laurence	X			
MAQUAIRE	Claudine	X			
MASSOU	Olivier	X			
MORAINVILLE	Jimmy	X			
PINTEAU	Sandrine			X	Armelle JEANNOTTE

2024-71 VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SE60 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Syndicat d'Energie de l'Oise a envoyé le rapport d'Activités 2023. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. » **Le Conseil Municipal**, ouï le rapport d'Activités du Syndicat d'Energie de l'Oise 2023- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de

2024-72 DECISION MODIFICATIVE NUMERO DEUX

Monsieur le Maire, précise que Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la commune de Goincourt, des informations financières reçues et des projets en attente, Il propose de procéder à des réajustements de crédits en section de fonctionnement et investissement aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 23 compte 231 programme 202410 Centre bourg TOTAL D 23 Centre Bourg	- 13 110,00 € - 13 110,00 €	
1641 Emprunts + 110.00 € TOTAL D 1641 EMPRUNTS		+ 110,00 €
D21 compte 2182 programme 202407 Camion TOTAL D 21 CAMION		+ 11 000.00 € 11 000,00 €
D21 Compte 2188 programme 202411 Nettoyeur Haute Pression TOATAL D21 NETTOYEUR HAU TOTAL DES OPERATIONS		+ 2 000.00 € 13 110,00 € 13 110,00 €

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la DM N°2 comme présentée ci-dessus.

2024-73 MAQUILLAGE POUR LE MARCHÉ DE NOEL

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors du Marché de Noël du 07 au 08 décembre 2024, l'animation maquillage sera rémunéré au tarif de 200 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, Décide d'accepter l'animation maquillage rémunéré au tarif de 200 € .

2024-74 SPONSORING POUR LA PATINOIRE DE LA FETE COMMUNALE HIVERNALE

Monsieur le Maire informe les membres présents de la volonté de la commune de renforcer l'animation locale et faire profiter gratuitement les habitants et les visiteurs des festivités hivernales. Vu l'importance de trouver des financements complémentaires pour la mise en place d'une patinoire temporaire dans le cadre de la fête communale hivernale prévue le 07 et 08 décembre 2024. Le Maire doit établir un accord de sponsoring pour financer partiellement ou totalement la patinoire temporaire prévue pour la fête communale hivernale 2024. Les entreprises et partenaires intéressés pourront apporter un soutien financier ou matériel. En contrepartie les sponsors bénéficieront d'une visibilité avec l'affichage de leur logo sur des banderoles entourant la patinoire, A fournir par les entreprises. Mention lors des annonces publiques dans le discours d'inauguration ou sur les supports de communication. Une convention sera signée avec chaque sponsor précisant les droits et obligations des deux parties. Ce sponsoring vise à alléger la charge budgétaire de la commune et à valoriser les entreprises locales ainsi que favoriser l'accès à une animation festive et conviviale pour tous publics. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer les conventions nécessaires avec les entreprises partenaires et à encaisser les chèques correspondants au sponsoring.

2024-75 RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSSEUR

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que les Communes sont en charge des opérations de recensement.

Ce travail est mené en collaboration avec les agents de l'INSEE

En 2025, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population. Ces opérations nécessitent de nommer un coordonnateur du recensement, le Maire propose Mme Florence LAUDE. Il convient également de recruter des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission. En accord avec les préconisations de l'INSEE, trois agents recenseurs vacataires seront recrutés. La campagne de recensement se décompose comme suit : - 2 demi-journées de formation début janvier, - Environ une journée et demi pour la tournée de reconnaissance, - Un peu plus de 4 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et un rendez-vous hebdomadaire minimum en mairie, - Clôture des opérations de recensement. Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 06 janvier 2025 au 28 février 2025.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer, à l'unanimité DONNE délégation à Mme Florence LAUDE pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2025,

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,

INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2025.